

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la *Patrie* les détails suivants, « nouveaux et précis », dit notre confrère, sur l'état de l'incident franco-belge :

« La conférence dans laquelle M. Frère-Orban a donné connaissance de son travail a été longue. On assure que M. Frère, après avoir fait la communication qu'on attendait de lui, a développé, à l'appui de ses idées, des considérations nombreuses et exposé la situation dans laquelle se trouve, selon lui, la Belgique, au point de vue économique, industriel, commercial et politique. Il a été écouté avec la plus grande attention par ses auditeurs, et il a cherché à démontrer que le système qu'il propose est le seul que ses amis et lui puissent accepter dans l'intérêt de leur pays.

« Aucune discussion n'a eu lieu, dit-on, sur le travail de M. Frère, parce qu'on n'a pas voulu dès maintenant se livrer à un examen critique et approfondi des bases sur lesquelles il repose. Mais il paraît qu'on a déclaré que la France n'avait jamais cessé de se placer à un autre point de vue, que les intérêts qu'elle défend dans cette question ne lui permettent pas de modifier son opinion, et qu'on a terminé la séance par une indication largement esquissée du plan français.

« M. Frère ayant consigné ses idées dans un travail écrit, il a, dit-on, paru convenable et utile d'agir de même, et M. Gressier, ministre des travaux publics, doit rédiger un projet conforme aux vues du gouvernement de l'Empereur, et dans lequel, sans altérer les princi-

pes, on tiendra compte de toutes les concessions de détail et de toutes les garanties que peut désirer la Belgique.

« M. Gressier étant retenu en ce moment au Corps-Législatif, la nouvelle conférence n'aura lieu qu'après la discussion du budget de son département. »

On lit encore dans la *Patrie* :

« Dimanche, dans la matinée, les ministres d'Etat, des affaires étrangères et des travaux publics se sont réunis pour se concerter sur la marche à suivre au sujet de la question belge. A trois heures, une conférence provoquée par M. Frère-Orban a eu lieu au ministère des affaires étrangères. Le même jour, dans la soirée, M. Frère a expédié à Bruxelles un courrier porteur de dépêches adressées à son gouvernement. »

Les grèves de Belgique préoccupent vivement l'opinion publique, par suite de l'extension que semble prendre le mouvement dans tous les districts industriels. L'Association internationale des travailleurs, accusée d'avoir provoqué la grève de Seraing, s'en défend aujourd'hui dans une proclamation que le comité général belge de l'association vient de publier. Malheureusement, les termes mêmes de cette proclamation démontrent que si la société est restée étrangère aux émeutes qui viennent de se produire, ce n'est que parce que le moment ne lui semble pas opportun. Mais elle se réserve l'avenir.

« Entrez, dit-elle aux ouvriers, entrez en masse dans l'Association internationale des travailleurs : là, vous apprendrez vos droits et

les moyens que vous devez employer pour les faire triompher ; là, vous vous unirez à vos frères de toutes les parties du pays et du monde entier.... Ce jour-là, compagnons, nous ne vous dirons plus : Soyez calmes ; nous vous crierons : En avant ! »

Si ce mot : « En avant ! » ne signifie, dans l'esprit des membres de l'Association internationale, que l'appel aux forces légales et pacifiques que les ouvriers peuvent légitimement employer, nous l'approuvons aussi vivement que nous combattons tout appel à la violence, qui n'est jamais qu'une atteinte à la liberté.

Une correspondance de Berlin, adressée à la *Germania*, affirme que les assurances pacifiques prodiguées par la presse officieuse de Prusse sont loin d'être prises au sérieux dans les cercles gouvernementaux. M. de Bismark déploie la plus grande activité, qui n'a de comparable que celle qui a précédé les événements de 1866. En outre, le chancelier fédéral a eu une entrevue avec le ministre des finances, après laquelle ce dernier aurait donné l'ordre à toutes les administrations de son ressort de faire dresser la liste de tous les débiteurs de l'Etat, auxquels la loi accorde en temps normal un délai assez long pour acquitter leurs dettes, afin que le gouvernement puisse calculer approximativement le montant des sommes qu'il pourrait faire rentrer immédiatement dans ses caisses.

Ce fait a d'autant plus d'importance qu'on se souvient que, peu de temps avant Sadowa, le gouvernement prussien invita tous ses débiteurs à verser immédiatement les sommes qu'ils devaient, ce qui lui produisit en quel-

ques jours une somme de plus de quinze millions de florins.

L'empereur d'Autriche vient de donner à l'archiduc Charles l'ordre d'aller inspecter toutes les troupes de l'empire, et de procéder immédiatement à toutes les améliorations jugées nécessaires pour mettre l'armée au niveau des armées de France et de Prusse. L'archiduc, d'accord avec le ministre de la guerre, a fait préparer une nouvelle théorie de l'école du soldat qui doit être immédiatement mise entre les mains des troupes.

On discute en ce moment dans le Parlement de Florence une motion en vertu de laquelle les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce cesseraient d'être exempts du service militaire. C'est ainsi qu'on met en pratique le prétendu axiome de « la séparation de l'Eglise et de l'Etat. » Le *Journal de Paris* traduit cette locution en l'appelant à cette occasion « la mise sous le joug de l'Etat des Eglises et des consciences. »

« Cette loi, ajoute le même journal, étant adoptée (heureusement elle ne le sera pas), le prêtre de Jésus-Christ, à quelque communion qu'il appartienne, ferait désormais son noviciat dans les entretiens éducatifs de la chambre. C'est ainsi qu'il se préparerait au pur service de Dieu. On prétend créer la prodigieuse promiscuité du sanctuaire et de la caserne, et on appelle cela la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Une nouvelle preuve de la clémence du Saint-Père nous arrive de Rome. A l'occasion du jubilé qui vient d'être si solennellement célébré

FEUILLETON.

12

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Angélique mourut sans crainte sur l'avenir d'Agnelet ; une main sur le front de son enfant, l'autre dans la main de la fille de Mathieu, elle expira par une belle journée d'automne, bénissant le Ciel et Chiffon.

— Ah ! murmura-t-elle, quelle mère vous feriez !
 — Moi ! répondit Chiffon avec un sourire, vous voyez bien que j'en remplis déjà le rôle.

— Là-haut je verrai Mathieu, ma fille, et je lui dirai que vous avez adopté mon petit enfant.

— Il le sait, dit Chiffon d'une voix grave, car il m'a semblé qu'il me traitait : « Aime-le », et je l'ai pris.

— Pauvre petit, pauvre agneau ! dit la mère en baissant le front de l'enfant, tu ne comprends pas que ta mère te quitte. Tu me regardes, tu me souris... et tu tends les bras à l'autre, à ta sainte que je t'ai donné, mon cher trésor... Vous ne parlerez de moi, Chiffon ; vous lui raconterez plus tard la mort de son père et ma mort à moi, consolée, adouci par votre présence.

Quand le soleil disparut, Angélique rendit le dernier soupir.

Chiffon veilla la morte, en berçant l'enfant dans ses bras.

A partir de ce jour, chaque dimanche, en sortant de l'église, elle mena Agnelet sur la terre fleurie qui recouvrait la tombe de sa mère. L'enfant y déposait un bouquet qu'il avait baisé, joignait les mains, récitait une prière, et rentrait aux Boulaies, conduit par cette mère adoptive qui semblait n'avoir pour mission ici-bas que de s'occuper du bonheur des autres.

Agnelet grandissait comme une fleur sous la rosée et le soleil.

Doux, intelligent et soumis, il comprenait avec son cœur ce qu'il devait à la fille de Mathieu, et jamais enfant du village ne fut plus poli, plus doux et plus actif.

Gâté, choyé par tous, il ne se montra cependant jamais capricieux ni volontaire. Son plus grand plaisir, quand il était revenu des champs, était d'ouvrir un vieux livre, de le poser sur les genoux de Chiffon, et de lui désigner la page où il s'était arrêté la veille, afin de reprendre sa leçon de lecture. Chiffon s'y prêtait avec une inaltérable patience. Les progrès de l'enfant l'enchantaient. Elle était fière de le voir si beau, avec son teint blanc et ses cheveux aux longues boucles ; elle

éprouvait un maternel orgueil quand on s'extasiait sur la figure de chérubin de son Agnelet.

Donat, Louis, Prosper et Céleste s'étaient pris pour lui d'une amitié folle. Quant à Pierre, ce pauvre Pierre, qui, servant sans gages, ne pouvait rien lui donner, il suppléait aux cadeaux que sa bourse ne lui permettait pas de faire en confectionnant des moulins en bois, des brouettes, des hotes d'osier, en se montrant d'une inépuisable complaisance. Le valet de ferme le faisait courir sur le dos des poulains, l'emmenait à la ville dans la charrette, lui cueillait des faines et lui dénichait des nids.

Pierre, si timide avec Chiffon, si peu expansif avec ses camarades, devenait causeur et confiant quand il se trouvait seul avec Agnelet. Toute la tendresse cachée de cette forte et robuste nature, tout le cœur de cet être silencieux débordait, tandis qu'il tenait le pauvre petit sur ses genoux et qu'il le pressait sur sa poitrine. Ses mains, que le travail durcissait noblement, ne touchaient qu'avec précaution les membres frêles de cet enfant ; il effleurait à peine ses cheveux de ses lèvres, mais il lui parlait pendant des heures entières ; il lui faisait répéter les prières qu'il avait apprises, et lui parlait de Chiffon, et quand il mettait Agnelet sur ce chapitre, tous deux pouvaient causer longtemps.

Le valet de ferme et l'orphelin étaient souvent en-

semble. Le rude travailleur et le petit berger s'entendaient à merveille, et lorsque l'enfant fatigué, rencontrant en chemin son ami Pierre, lui montrait ses petits pieds gonflés, Pierre l'enlevait sur son épaule et le ramenait triomphalement, comme on voit sur les images saint Christophe portant le Sauveur du monde.

Agnelet était devenu le centre et l'objet de toutes les affections de la ferme.

Lorsque Chiffon avait demandé à sa mère la permission de le garder, celle-ci avait froidement répondu :

— Je ne suis rien dans la maison qu'une paralytique que l'on soigne ; vous ordonnez tout, et vous disposez de tout : agissez comme il vous conviendra.

Janille y avait mis moins de formes.

De même qu'elle prit plaisir à torturer Pierre quand Mathieu le reçut chez lui, elle essaya de tourmenter Agnelet.

Mais l'enfant se plaignait aux valets, à Donat, à Céleste, et pour la première fois Chiffon parla sévèrement à Janille.

— Vous êtes bien malheureuse de manquer de cœur, lui dit-elle ; je ne vous charge en rien de ce qui a rapport à cet innocent ; votre tâche n'est pas plus lourde ni votre pain moins blanc ; qu'avez-vous à dire contre lui ? Cet enfant est la joie et la bénédiction du foyer. Tant que vous vous êtes adressée à Pierre, qui était

dans tout l'Univers catholique, le Pape a diminué de deux tiers de leur durée les punitions des condamnés politiques. Les derniers assassins, Ajani et Luzzi, sont compris dans cet acte de mansuétude.

L'indulgence de Pie IX ne paraît pas cependant devoir arrêter les ennemis de la papauté dans l'exécution de leurs plus mauvais desseins. La même correspondance où nous puissions cette bonne nouvelle nous annonce que, dans la soirée du 12 avril, quatre Italiens ont été arrêtés dans un café près de la place di Pietra. Comme ils parlaient secrètement, le maître du café, ayant entendu des paroles suspectes, fit appeler des gendarmes. Ces quatre Italiens étaient porteurs de revolvers et de poignards.

TROUBLES DE LA BELGIQUE.

On lit dans l'*Organe de Mons* :

Nous recevons du Borinage de très-mauvaises nouvelles. Il paraît que la grève se déclare maintenant à Boussu et à Dour. D'ailleurs le travail n'est repris nulle part.

Ce matin, 12 à 1,500 ouvriers se sont rendus au charbonnage de Sainte-Croix-Sainte-Claire, à Boussu, dans le but d'empêcher le travail. On prévoyait cette descente, car des troupes avaient été réclamées par M. le bourgmestre de Boussu, et deux compagnies du 5^e de ligne avaient quitté Mons, à cinq heures et demie, pour aller occuper ledit charbonnage et l'établissement de construction de M. Dorzée. On appréhende des troubles graves en cette localité.

Aux charbonnages de Dour on a également fait cesser le travail.

La situation, on le voit, est plus tendue que jamais. On attend ce matin de Tournai un escadron du 4^e lanciers qui a été mandé à la hâte.

Hier soir, sur la place de Quaregnon, un millier d'ouvriers étaient réunis, et l'on nous assure que le cri de *Vive la république!* a été poussé par eux. — Un meeting venait d'avoir lieu en cette localité; puis les ouvriers ont accompagné jusqu'à la station de Jemmapes M. l'avocat Spingard, de Bruxelles, qui avait parlé au meeting. Une collision aurait failli avoir lieu dans cette station entre des ouvriers et d'autres personnes.

On signale encore des rassemblements au Flénu. Les ouvriers paraissent être très-animés. Il en est de même à Frameries.

L'agence Havas nous transmet la dépêche suivante :

« *L'Etoile belge* publie une dépêche de Frameries donnant des nouvelles du Borinage, 19 avril, soir. La paye s'était opérée tranquillement; les ouvriers montrent le désir de reprendre leur travail avec une légère augmentation. »

On lit dans le *Précurseur* d'Anvers, du 18 :

Depuis quelques jours, des ouvriers charpentiers travaillant au chantier Cockerill avaient annoncé et laissé entendre qu'ils avaient l'intention d'exiger une augmentation de salaire ou de se mettre en grève; ils étaient certains, disaient-ils, d'être suivis par leurs camarades; ce chantier occupe 450 ouvriers de tous métiers.

Averti de ce fait, M. le substitut du procureur du roi Varlez, accompagné de M. Van den Bogaert, commissaire de police de la quatrième section, et de deux adjoints de police, se rendaient à cinq heures au chantier; la police entière était consignée à l'hôtel-de-ville et dans divers autres bureaux; à six heures, quelques ouvriers se rendirent auprès du directeur du chantier et lui réclamèrent une augmentation de salaire de 5 centimes par heure de travail.

Le directeur chercha à leur démontrer l'impossibilité où se trouvait la Société d'accorder pour le moment la moindre augmentation de salaire. Quatorze ouvriers charpentiers quittèrent le travail en emportant leurs outils.

Les autres ouvriers sont restés. A huit heures, ils se sont retirés paisiblement comme de coutume.

Nous apprenons que les ouvriers cigariers ont également manifesté l'intention de se mettre prochainement en grève.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Public* :

Le *Gaulois* prétend que l'Empereur n'aurait pas approuvé les assurances de paix données au Corps-Législatif par M. de La Valette.

Nous pouvons affirmer que M. le ministre des affaires étrangères n'a parlé qu'avec l'assentiment de l'Empereur, qui l'a remercié et félicité de son discours.

— On lit dans le même journal :

Le bruit se répand que la Chambre veut hâter ses travaux : on pensait que vendredi ou samedi pourra avoir lieu la clôture de la session. Dans ce cas, le gouvernement pourrait, s'il le juge convenable, fixer au 16 et au 17 mai les élections générales.

— Le *Constitutionnel* annonce qu'une enquête d'ensemble va avoir lieu en vue de rechercher si les traitements, soit des instituteurs primaires, soit des employés en général, sont susceptibles d'amélioration. L'enquête portera sur tous les traitements inférieurs à 2,000 francs.

— La *Liberté électorale*, journal de la Bretagne et du Maine, vient d'ouvrir une souscription pour la formation d'un fonds commun destiné à faire les frais de poursuites qui pourront être dirigées par voie de citation directe,

en vertu de l'art. 119 de la loi de 1849 écartant en matière électorale l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII, contre les maires et autres agents de l'autorité qui auront violé dans les élections prochaines le décret de 1852 (art. 38, 39, 40).

— On nous écrit du Var que la circonscription de Toulon est en pleine effervescence électorale. La candidature de M. Dufauvre fait chaque jour de nouveaux progrès. Les femmes elles-mêmes travaillent activement et ardemment au succès de l'illustre avocat.

— On assure que le roi Léopold et la reine des Belges se proposent de venir cet automne, avec la princesse royale, passer plusieurs jours au château de Compiègne avant les grandes réceptions.

— On lit dans le *Progrès* de Rouen :

« Jeudi dernier, un phénomène lumineux, très-rare sous nos latitudes, a été observé aux Andelys; nous voulons parler d'une *aurore boréale* très-brillante qui embrassait au nord-ouest une grande étendue du ciel.

» A partir de huit heures du soir les courants lumineux, teintés de violet et de rouge, montaient jusqu'au zénith.

» Ce remarquable météore avait été précédé par l'apparition très-évidente de la *lumière zodiacale*. On appelle ainsi une sorte de nébulosité lumineuse qui accompagne le soleil, et qui n'est visible que vers les mois d'avril et mai, après le coucher du soleil, et aux mois d'octobre et de novembre avant le lever du soleil. »

— La compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de faire connaître à M. le ministre des travaux publics que toutes les dispositions sont prises pour que la ligne d'Orléans à Gien soit livrée à la circulation avant le délai fixé par le cahier des charges, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1871; que toutes les opérations nécessaires à la rédaction des projets sont d'ailleurs terminées sur le terrain; que cette rédaction elle-même est très-avancée et que les projets seront très-prochainement soumis à l'administration supérieure.

— Nous empruntons au *Figaro* quelques détails relatifs à l'affaire dont tout Paris s'entretient depuis quelques jours. La compagnie d'assurances dont le caissier aurait détourné une somme considérable serait l'*Union*. Ces détournements de s'élèveraient pas à moins de 1,700,000 fr. Le caissier, M. Taillefer, occupait depuis trente-cinq ans ce poste de confiance dans l'administration de la compagnie. Une circonstance récente a donné l'éveil : M. Taillefer avait touché au Crédit foncier un mandat de 20,000 fr., sur lequel un des censeurs crut reconnaître une falsification. Des observations furent faites aussitôt au caissier de l'*Union*, qui déclara que l'altération du mandat était une erreur, et remboursa la

somme encaissée; mais l'un des administrateurs de la compagnie d'assurances se rappela soudainement l'affaire Carpentier, et demanda à vérifier le livre de banque. Il y découvrit le déficit.

Qu'étaient devenus les 1,700,000 fr. ? M. Taillefer était un homme simple et de bonnes mœurs; on ne lui connaissait point de dépenses autres que les frais réguliers d'une vie très-modeste. On ouvre une enquête. On apprend que M. Taillefer commandait le journal l'*Etendard*, auquel il avait avancé la somme fabuleuse de 800,000 fr.

Quant au reste, on suppose que le malheureux caissier a dû le perdre dans des jeux de bourse. Le directeur de la compagnie, M. Maas, ami particulier de M. Taillefer, est au désespoir; il avait offert de rembourser 500,000 fr. sur sa fortune privée. Mais cette offre fut repoussée. M. Taillefer a été arrêté vendredi soir.

Une seconde arrestation a été opérée samedi : c'est celle de M. Pic, directeur de l'*Etendard*.

— Nous apprenons, par une voie détournée, que l'aérostat le *Colosse*, magnifique ballon de 1300 mètres, commandé par M. Godard, son propriétaire, vient de devenir la proie des flammes dans des circonstances véritablement désastreuses. L'habile aéronaute, qui voyage depuis quelque temps en Italie, venait d'exécuter une brillante ascension à Florence, en présence d'une foule immense, dont les applaudissements l'ont accompagné longtemps au milieu de l'atmosphère. La descente, opération dans laquelle M. Godard développe toujours la plus grande habileté, avait eu lieu de la façon la plus heureuse; mais des fumeurs s'étant approchés du ballon pendant le dégonflement, l'aérostat a fait explosion sans que personne ait été atteint. Une souscription publique en faveur de notre hardi confrère a été immédiatement ouverte à Florence. (*Liberté.*)

Chronique Locale et de l'Ouest.

GARDE NATIONALE MOBILE.

5^e CORPS D'ARMÉE.

Nous publions, d'après le *Journal militaire*, les tableaux des circonscriptions de recrutement de la garde nationale mobile dans le département de Maine-et-Loire.

Le 5^e corps d'armée est formé des 15^e, 16^e, 18^e, 19^e et 21^e divisions militaires.

Notre département, qui fournit quatre bataillons dans la garde mobile, fait partie de la 15^e division militaire, avec les départements des Deux-Sèvres, de la Loire-Inférieure et de la Vendée.

Le 1^{er} bataillon (chef-lieu Angers) sera composé de l'arrondissement d'Angers (moins les trois cantons de Briollay, le Louroux-Bécon-

d'âge à répondre, je n'ai point voulu entrer dans vos différends; mais qui s'attaque à Agnelet s'attaque à moi, ne l'oubliez pas, Janille.

La vieille servante ne pardonna jamais à Agnelet les justes reproches qui lui avaient été adressés.

Mais l'enfant avait bien autre chose à faire qu'à s'occuper de la vieille Janille. Il lisait bien, tenait l'aiguillon, piquait les bœufs, gardait les moutons avec Labrie, écoutait les histoires de la mère Campêche, et revêtait le dimanche une robe d'enfant de chœur.

Le temps marchait vite, les mois et les années s'écoulaient : on allait bientôt acquitter l'arriéré, et Chiffon bénissait Dieu d'avoir récompensé son courage.

Les baux devaient être renouvelés l'année suivante. La ferme prospérait, le bétail était magnifique. Donat et Louis devenaient de beaux garçons, et Céleste était maintenant une jeune fille.

Quand Chiffon se rendait le dimanche à l'église, s'appuyant sur le bras de Donat et tenant Agnelet par la main, on la regardait passer avec une expression d'admiration et d'amitié. Elle ne comprenait que ce dernier sentiment.

Bonne avec tout le monde, sans fierté et sans malice, elle ne s'estimait jamais au-dessus des autres et ne trouvait jamais rien à dire sur personne.

Elle avait gardé la conviction qu'elle était restée telle

que sa mère le répétait autrefois, c'est-à-dire laide et déplaisante; ou plutôt elle avait oublié qu'elle était jeune et belle, que la jeunesse est une parure qui embellit les visages les plus vulgaires. Elle ne comprenait pas pourquoi on se rangeait pour l'attendre dans le cimetière, pourquoi les métayers dont les fils étaient en âge de s'établir, venaient parfois causer dans la maison de Julienne, ni pour quelles raisons les jeunes gens se rapprochaient de Louis et de Donat avec un affectueux empressement.

Cinq ans s'étaient écoulés depuis la mort de Mathieu.

Cinq ans avaient suffi à Chiffon pour sauver sa famille de la ruine et achever l'œuvre que son père lui avait léguée. Elle jouissait de ce succès, en songeant aux êtres chers qu'elle abritait sous sa prévoyante tendresse, quand elle apprit par le notaire, M. Jumiers, que la ferme des Boulaies allait changer de propriétaires.

La famille Florent, à qui elle appartenait, se retirait du commerce à la suite d'affaires malheureuses; on vendait tout pour désintéresser les créanciers, et les acquéreurs ne jouissaient pas d'une excellente réputation.

Ce fut un coup de foudre pour Chiffon.

Elle n'avait pas versé les derniers mille francs dont elle était redevable à la famille Florent, quand on la prévint que les nouveaux propriétaires allaient venir aux Boulaies pour le renouvellement du bail.

VIII.

Un matin, des claquemets de fouet et un bruit de roues attirèrent Chiffon sur le seuil de la ferme.

Un grand jeune homme aux cheveux rouges sauta à bas du siège, et demanda s'il était bien aux Boulaies.

Sur la réponse affirmative de la jeune fille, il alla ouvrir la portière de la voiture. Une grosse femme en descendit, puis une demoiselle pincée, pâle et marquée au front de taches de rousseur.

Le père s'arracha avec peine de l'étroit véhicule, et un enfant d'une dizaine d'années commença à pleurnicher en se plaignant d'avoir faim.

— Tu vas déjeuner, Dodolphe, dit la mère, qui donna à sa robe un mouvement rapide, et secoua ses manches de dentelle afin de faire dans la salle de la ferme une entrée majestueuse. M. Labourdais souffla comme un phoque, s'essuya le front et se plaignit de la chaleur.

Le fils de M. Eugène donna sur ses bottes des coups de badine.

Mlle Euphémie promena autour d'elle un regard rêveur, tandis que Dodolphe jetait des pierres aux poules effarouchées.

— Ma petite, dit Mme Labourdais en s'avançant, vous êtes la fille de Julienne Chapus ?

— Oui, Madame. Qu'y a-t-il pour votre service ?

— Nous avons acheté la ferme des Boulaies sur l'avis de notre notaire, et nous venons voir l'immeuble.

Chiffon devina d'un coup-d'œil contre quels égoïsmes divers elle allait avoir à lutter; mais, s'armant soudainement de tout son courage, elle se rangea poliment, quoique sans obséquiosité, et fit passer Mme et Mlle Labourdais.

La chambre de Julienne restait le plus souvent dans une sorte de demi-jour, afin de ménager les yeux de la malade.

Quand on entra, on voyait d'abord de grandes raies lumineuses courir sur les chaudières et les bassins de cuivre; puis on distinguait la vaisselle; grandes fleurs, les bancs bien cirés, la table à l'extrémité de laquelle était une nappe à franges, recouverte d'un pot de cidre et d'un couvert dressé pour la première personne qui se présenterait. Enfin, sur l'alcôve, était un grand crucifix de bois noir. On avait accroché aux murs quelques gravures encadrées représentant le *Soldat laboureur* et le *Vieux Sergeant*. Les chenets de fer reluisaient au fond de la cheminée de brique; dans les rayons prismatiques jouaient des myriades d'atomes. Un rouet attendait la fileuse dans un coin, et du côté opposé les jouets d'Agnelet s'élevaient dans un pittoresque désordre. (*La suite au prochain numéro.*)

naï et Saint-Georges) et du canton de Chemillé, arrondissement de Cholet.

Le 2^e bataillon (chef-lieu Saumur) comprendra l'arrondissement de Baugé (moins le canton de Durtal) et tout l'arrondissement de Saumur.

Le 3^e bataillon (chef-lieu Cholet) réunira

l'arrondissement de Cholet, moins le canton de Chemillé.

Le 4^e bataillon (chef-lieu Segré) sera formé de trois cantons de l'arrondissement d'Angers, de un canton de l'arrondissement de Baugé, et de tout l'arrondissement de Segré.

| NUMÉROS des COMPAGNIES | CIRCONSCRIPTIONS de RECRUTEMENT. | CHEFS-LIEUX. | CENTRES D'EXERCICE. | CENTRES DE RÉUNION. |
|------------------------|----------------------------------|--------------|---------------------|---------------------|
|------------------------|----------------------------------|--------------|---------------------|---------------------|

1^{er} BATAILLON.

| | | | | |
|-----------------------|---------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------|
| 1 ^{re} comp. | Canton N.-E. d'Angers. | Angers. | Angers, Le Jaunet. | Le Jaunet. |
| 2 ^e id. | Id. N.-O. d'Angers. | Angers. | Angers, Avrillé. | Avrillé. |
| 3 ^e id. | Id. S.-E. d'Angers. | Angers. | Angers, Le Jaunet. | Le Jaunet. |
| 4 ^e id. | Id. de Chalonnes. | Chalonnes. | Chalonnes, Le Paty. | Le Paty. |
| 5 ^e id. | Id. des Ponts-de-Cé. | Les Ponts-de-Cé. | Les Ponts-de-Cé, St-Saturnin. | Saint-Saturnin. |
| 6 ^e id. | 1/2 canton de Thouarcé E. | Thouarcé. | Thouarcé, Saulgé. | Saulgé. |
| 7 ^e id. | 1/2 id. de Thouarcé O. | Thouarcé. | Thouarcé, Le Champ. | Le Champ. |
| 8 ^e id. | Canton de Chemillé. | Chemillé. | Chemillé, Chapelle-Rousselin. | Chapelle-Rousselin. |

Les 1^{re} et 3^e compagnies peuvent être réunies au Jaunet.

2^e BATAILLON.

| | | | | |
|-----------------------|----------------------|------------|-------------------------------|-----------|
| 1 ^{re} comp. | Canton de Baugé. | Baugé. | Baugé. | |
| 2 ^e id. | Id. de Seiches. | Beaufort. | Seiches, Suette. | Beaufort. |
| 3 ^e id. | Id. de Beaufort. | Beaufort. | Beaufort. | |
| 4 ^e id. | Id. de Longué. | Longué. | Longué, Le Loroux. | |
| 5 ^e id. | Id. de Noyant. | Noyant. | Noyant. | |
| 6 ^e id. | Id. de Doué. | Doué. | Doué, Saint-Georges. | |
| 7 ^e id. | Id. de Montreuil. | Montreuil. | Montreuil. | |
| 8 ^e id. | Id. de Gennes. | Gennes. | Gennes, Louerre. | Louerre. |
| 9 ^e id. | Id. N.-E. de Saumur. | Saumur. | Saumur, Allonnes. | |
| 10 ^e id. | Id. N.-O. de Saumur. | Saumur. | Saint-Clément-des-Lévées. | |
| 11 ^e id. | Id. S. de Saumur. | Saumur. | Saumur, Varrains. | Varrains. |
| 12 ^e id. | Id. de Vihiers. | Vihiers. | Vihiers, Cerqueux, Cartrèche. | |

3^e BATAILLON.

| | | | | |
|-----------------------|---------------------------|----------------|------------------------------|----------------------|
| 1 ^{re} comp. | 1/2 canton de Beupreau E. | Beupreau. | Beupreau, Jubeaudière. | Jubeaudière. |
| 2 ^e id. | 1/2 id. de Beupreau O. | Beupreau. | Beupreau. | Beupreau. |
| 3 ^e id. | Canton de Champocéaux. | Champocéaux. | Champocéaux, St-Laurent. | St-Laurent-d-Autels. |
| 4 ^e id. | 1/2 canton de Cholet E. | Cholet. | Cholet, Tout-le-Monde. | Tout-le-Monde. |
| 5 ^e id. | 1/2 id. de Cholet O. | Cholet. | Cholet. | Cholet. |
| 6 ^e id. | Canton de Montfaucon. | Montfaucon. | Montfaucon, Les Quéreaux. | Les Quéreaux. |
| 7 ^e id. | Id. de Montrevault. | Montrevault. | Montrevault, Pt-Montrevault. | |
| 8 ^e id. | Id. de St-Florent-le-V. | Saint-Florent. | Saint-Florent, Montjean. | |

4^e BATAILLON.

| | | | | |
|-----------------------|-----------------------|----------------|------------------------------|--------------|
| 1 ^{re} comp. | Canton de Briollay. | Briollay. | Briollay. | |
| 2 ^e id. | Id. de Durtal. | Le Louroux. | Durtal, La Roche. | |
| 3 ^e id. | Id. du Louroux-Bécon. | Le Louroux. | Le Louroux-Béconnaix. | |
| 4 ^e id. | Id. de Saint-Georges. | Saint-Georges. | St-Georges, St-Germain-d.-P. | |
| 5 ^e id. | Id. de Candé. | Candé. | Candé, Loiré. | |
| 6 ^e id. | Id. de Châteauneuf. | Châteauneuf. | Châteauneuf, Champigné. | |
| 7 ^e id. | Id. du Lion-d'Angers. | Lion-d'Angers. | Lion-d'Angers, La Ferrière. | La Ferrière. |
| 8 ^e id. | Id. de Pouancé. | Pouancé. | Pouancé, Verzonnes. | Verzonnes. |
| 9 ^e id. | Id. de Segré. | Segré. | Segré. | Segré. |

La session des assises de Maine-et-Loire ouvrira à Angers le lundi 10 mai prochain.

Voici les noms des jurés de notre arrondissement appelés à siéger dans cette session : MM. Bernard de la Frégeolière, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Demarest, Ezéchiél, maire de Bagneux. Laumaunier, Henri, notaire à Saumur. Touchais, Victor, propriétaire à Ambillou. Bazantay, Séraphin, propriétaire à Martigné-Briant.

Moron, Louis, propriétaire à Passavant.

Le *Siccle* annonce que M. Armand Rivière, avocat à Tours, et candidat de l'opposition démocratique dans la première circonscription d'Indre-et-Loire, vient de mettre en vente un remarquable ouvrage. Le livre est intitulé : *Histoire de la démocratie angevine de 1848 à 1852.*

FÊTES D'ANGERS.

Les journaux d'Angers sont remplis de détails sur les fêtes à l'occasion du Concours régional. L'espace nous manque pour les re-

produire en entier. Nous ne pouvons que donner un extrait du *Journal de Maine-et-Loire*, relatif au concours des orphéons et des musiques militaires.

« Le temps nous manque, dit notre confrère d'Angers, pour donner à nos lecteurs une analyse exacte et fidèle des principaux caractères qu'a révélés la lutte pacifique qui s'est engagée hier, entre les sociétés musicales appartenant aux diverses divisions. Un fait capital nous a frappé, c'est la tendance générale des musiques d'harmonie, des fanfares et des orphéons à saisir plus vivement les nuances qu'autrefois et à les rendre plus nettement. Le concours de lecture à vue a révélé aussi de nouveaux progrès. En résumé, « si l'idée orphéonique, qui représente la démocratie dans la musique, marche, se développe et grandit, les saines traditions se conservent assez pieusement, et c'est, grâce à cela, que le concours de cette année a été digne de son brillant devancier.

« Parmi les musiques d'harmonie militaires, qui de prime-abord se sont élevées au premier rang, il faut citer le Mans, Rennes, Château-gontier et La Flèche; dans une division inférieure, les fanfares de Langeais, Segré, Cholet, Baugé, Saint-Maixent, Marennes, Craon, Brissac, Rochefort, Conlie, Saint-Saturnin, Mayet, Jallais. Ces trois dernières, nées à peine d'hier, ont fait des progrès qui doivent compenser les efforts et les sacrifices que s'imposent les hommes honorables qui les dirigent, afin d'entretenir, au cœur même des campagnes, le feu sacré de l'art.

« Nous ne parlerons pas de la fanfare Gautrot : elle est hors ligne, on pourrait même ajouter hors concours. Elle a le noble privilège d'interpréter magistralement les œuvres des grands maîtres et de nous initier, comme elle l'a fait au Cirque, à toutes les beautés que renferme la fantaisie sur le *Tannhauser*.

« Parmi les orphéons, Poitiers a eu le pas, puis Blois, Vincennes, Argenton, Laval, Tours, Chef-Boutonne, Craon. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Pour la dernière fois de la session et de la législature, le Corps-Législatif vient de procéder au renouvellement de ses bureaux.

Une dépêche de Milan, en date du 19 avril, annonce la découverte d'une conspiration mazzinienne dans cette ville. Des bombes Orsini et des documents chiffrés ont été saisis, et six personnes arrêtées.

Madrid, 21 avril. — *L'Impartial* dit que dans la réunion des membres de la majorité tenue hier soir, on a longuement discuté la proposition de M. Borynella tendant à exclure du trône d'Espagne les Bourbons de toutes les branches.

Le vote a été renvoyé à une autre séance, beaucoup de députés s'étant absentés avant la fin de la discussion.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Jeudi 22 avril 1869,

Les Dragons de Villars, opéra en 3 actes.

Les deux Divorces, comédie-vaudeville en 1 acte.

Le numéro de cette semaine de l'*UNIVERS ILLUSTRÉ* contient en gravures : Portrait de M. Autran, de l'Académie française; un Enterrement en Prusse; la Fête de la *Colombia*, à Florence; Fourgon filtre pour les troupes en campagne; Scène principale de *Rienzi*, opéra de Richard Wagner; les Troupes françaises en Cochinchine; Ouverture du tunnel du Mont-Cenis; le Vélocipède à patins, le Vélocipède à une roue, le Vélocipède tricycle, le Vélocipède américain, le Vélocipède à vapeur; le Château de Legnano, en Lombardie. — Echecs, Rébus. — Les personnes qui ont l'intention de s'abonner à l'*Univers illustré* doivent se hâter, car il reste peu d'exemplaires des **SPLENDIDES PRIMES** qui leur sont offertes : le magnifique ALBUM DE LA GRAVURE MODERNE, richement relié et contenant cinquante-six planches in-folio d'une beauté et d'un mérite artistique exceptionnels; ou bien les *quatre volumes in-quarto* des **CHEFS-D'ŒUVRE DU THÉÂTRE MODERNE** et des **ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC**. Les abonnés de six mois reçoivent gratuitement les **ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC**; les abonnés de trois mois reçoivent également gratuitement dans les bureaux du journal une jolie collection avec couverture imprimée contenant huit gravures en taille-douce, d'après le Titien, Raphaël, Carrache, Teniers, l'Albane, Rembrandt et Watteau. — A la demande d'un grand nombre de personnes, l'administration de l'*Univers illustré* s'est décidée à accepter des abonnements d'essai d'un mois, au prix de 1 fr. 75 c.. Paris et départements. On offre gratuitement aux abonnés d'un mois l'*Almanach de l'Univers illustré*, charmant recueil contenant 64 pages et 40 jolies gravures. — Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

M. RIELLANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur.

BOURSE DU 20 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 71 05.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 101 50.

BOURSE DU 21 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 07 cent. — Fermé à 71 12.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 101 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 17 avril 1869, il appert :

Que la dame Némouise Paltras, épouse de M. Charles-Onésime Guyader, tailleur de pierres, ladite dame demeurant à Saumur, rue de la Visitation, pourvue du bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau spécial de Saumur, en date du 16 novembre 1868, demanderesse,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec le sieur Charles-Onésime Guyader, tailleur de pierres, demeurant ci-devant à Saumur, et actuellement sans domicile connu, défendeur défaillant; et que M^e Poulet, avoué, a occupé pour elle sur sa demande.

Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué soussigné. Saumur, le 20 avril 1869. (000) POULET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FRESNEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Fresneau, marchand épicer à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours à partir de ce jour, à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mardi huit juin prochain, à midi. Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (126)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DOUSSAIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Jules Doussain, tonnelier à

Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours à partir de ce jour, à M. Kerneis, expert-comptable à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, le lundi 24 mai prochain, à neuf heures du matin. Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (000)

A VENDRE
Une jolie petite maison avec belles servitudes et grand jardin. S'adresser à M^e VERNEAU, notaire à Vernouil-le-Fourrier. (155)

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un CLERC.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE BIENS DE L'ÉTAT ANCIEN HOTEL BOUTET A SAUMUR.

Le public est prévenu que le lundi 10 mai 1869, à midi, en l'hôtel de la Sous-Préfecture à Saumur, devant M. le Sous-Préfet, délégué par M. le Préfet, en présence de M. le Receveur des Domaines et de M. le Chef de bataillon commandant le Génie à Saumur, il sera procédé, sans adjudication préparatoire, à la vente aux enchères, en un seul lot, des immeubles non affermés dépendant de l'ancien hôtel Boutet, situés rue de la Petite-Bilange, n° 12, à Saumur, et comprenant, SAVOIR :

Un grand bâtiment à deux étages donnant sur la rue de la Petite-Bilange;

Un jardin, cour et dégagements attenants au bâtiment et s'étendant jusqu'au quai de l'École de cavalerie.

Le tout d'une superficie de 1,435 mètres carrés environ. La mise à prix est fixée à 36,000 francs.

Le cahier des charges, le plan des lieux, le procès-verbal d'estimation, sont déposés dans les bureaux de la Sous-Préfecture et au bureau des Domaines, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le Receveur des Domaines, (42) PARISOT.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869, Une MAISON, rue du Portail-Louis, occupée actuellement par M. Offray, horloger, se composant d'un magasin, arrière-magasin, chambres aux trois étages, greniers et cave. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. RAGAIN, au Cimetière. (482)

Etude de M. CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du vingt-huit novembre mil huit cent soixante-huit, enregistré.

Il appert que M. Perier, ancien maire, demeurant en la commune de Chemellier, a été nommé conseil judiciaire de mademoiselle Marie Guittonneau, propriétaire, demeurant en la commune de Chemellier, et que celle-ci ne pourra faire, sans l'assistance de ce conseil judiciaire, aucun des actes indiqués dans l'article 499 du Code Napoléon.

Dressé par l'avoué soussigné, le 21 avril 1869. CHEDEAU. (170)

DETTE PUBLIQUE D'ESPAGNE

EMPRUNT

DE

50 MILLIONS DE PIASTRES

EN TITRES DE RENTE CONSOLIDÉE 3 0/0 EXTÉRIÈRE OU INTÉRIÈRE, Au choix des souscripteurs.

Cet Emprunt, voté par les Cortès le 31 Mars dernier, est mis en souscription publique aux conditions ci-après :

OPTION POUR LES SOUSCRIPTEURS. — Le public aura le droit, au moment de la souscription, de souscrire soit de la Rente consolidée 3 % intérieure, soit de la Rente consolidée 3 % extérieure, l'une et l'autre avec jouissance du 31 décembre 1868.

PAIEMENT DES COUPONS. — Les Coupons semestriels échoient les 30 juin et 31 décembre de chaque année, et sont payables en piastres à Madrid. Les Coupons de l'Extérieure sont en outre payables à Paris et à Londres au change fixe de 5 fr. 40 cent. la piastre à Paris, et de 51 pence à Londres.

PRIX D'ÉMISSION. — Le prix d'émission est 26 3/4 % pour le 3 % Intérieur et 29 1/4 % pour le 3 % Extérieur, jouissance du 31 décembre 1868, c'est-à-dire que pour 267 1/2 piastres on obtient une rente de 30 piastres

Intérieure, et pour 292 1/2 piastres une rente de 30 piastres Extérieure.

Ne sont admises que les souscriptions de 30 piastres de rente ou multiples de 30 piastres.

CHANGE. — Le prix d'émission est payable en francs sur le pied de 5 fr. 40 c. la piastre qui est le change fixe pratiqué à la Bourse de Paris dans les négociations des fonds Espagnols.

VERSEMENTS. — Les versements auront lieu comme suit :

| | |
|---|--------|
| Pour chaque 30 piastres Rente Intérieure | |
| 3 % en souscrivant, soit 30 piastres à 5,40 Fr. | 162 » |
| 7 % à la répartition, soit 70 — | 378 » |
| 8 1/2 % le 25 Mai, soit 85 — | 459 » |
| 8 1/4 le 25 Juin, soit 82 1/2 — | 445 50 |
| 267 1/2 piastres à 5,40 Fr. 1444 50 | |
| Pour chaque 30 piastres Rente Extérieure | |
| 3 % en souscrivant, soit 30 piastres à 5,40 Fr. | 162 » |
| 7 % à la répartition, soit 70 — | 378 » |
| 6 % le 25 Mai, soit 60 — | 324 » |
| 8 1/2 % le 30 Juin, soit 85 — | 459 » |
| 4 3/4 le 1 ^{er} Août, soit 47 1/2 — | 256 50 |
| 292 1/2 piastres à 5,40 Fr. 1579 50 | |

(1) Le coupon de 1 1/2 %, soit 15 piastres ou 81 francs, réduira ce versement à F. 378.

TITRES AU PORTEUR. — Les titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs au moment de la répartition.

ESCOMPTE. — Après la répartition, les souscripteurs qui voudront faire par anticipation les versements non échus auront droit à un escompte de 5 % l'an.

INTÉRÊTS DE RETARD. — Les versements en retard seront passibles d'un intérêt dont le taux sera le même que celui du rendement des titres au prix de souscription.

TAUX DU PLACEMENT. — En tenant compte des jouissances et des délais accordés pour les versements, le présent emprunt donne au prix d'émission un revenu de 10 3/4 %.

JOURS DE SOUSSCRIPTION. — La souscription sera ouverte le jeudi 22 avril à Paris, Londres, Madrid, Amsterdam, Hambourg, Francfort, Bruxelles et Anvers; elle sera close partout le lendemain 23 avril au soir.

ON SOUSCRIT :

A PARIS : A LA BANQUE DE PARIS (Société anonyme, capital : 25 millions), 11 bis, rue Saint-Arnaud.

Verser ou expédier à la BANQUE DE PARIS : 162 fr. pour souscrire 30 piastres de rente, 324 fr. pour 60 piastres de rente, 486 fr. pour 90 piastres de rente, 648 fr. pour 120 piastres de rente, et ainsi de suite.

N.-B. — Indiquer si on souscrit à la Rente Intérieure ou à la Rente Extérieure. (164)

A VENDRE, UNE POULICHE, âgée de 5 ans, pouvant servir à la voiture et à la selle.

S'adresser à M. Du Temple, Grand'Rue, n° 43. (156)

Medaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.

QUINA LAROCHE ET RECONSTITUANT

ELIXIR TONIQUE

PILULES d'IO **Ferrugineux**

Chlorose, appauvrissement du sang, etc.

PARIS, 15, rue Drouot.

Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU-D'ABLANCOURT, pharmacien. (145)

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art,

et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

MAISON A LOUER

PRÉSENTÉMENT.

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. BLONDEAU, menuisier, rue de l'Hôtel-Dieu, Saumur.

On demande un homme pouvant panser un cheval et s'occuper d'un jardin.

S'adresser au bureau du journal.

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHERIQUE

B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON)

PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS. UNIV. 1867

PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX

D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863

Expérience publique t. les jours, à 2 et à 4 heures.

La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

BARATTES ATMOSPHERIQUES, depuis 5 fr.

TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste.

SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr.

DÉGONFLEUR (système BAUMIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 15 fr. avec tire-pommes. — Prix-courants, franco.

BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du *Courrier du Pas-de-Calais*. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT À NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

AUX MÉNAGES ! BLANCHISSAGE DE LINGE

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France. Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUILLON, PIET, BELLAN ET C^e (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (111)

Ouate anti-rhumatismale du Dr. Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. Texier, pharmacien, place de la Bilange, 58. (92)

HABILLEMENTS

POUR HOMMES ET ENFANTS

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.



A LA BELLE JARDINIÈRE

11^{me} SUCCURSALE DE LA GRANDE MAISON DE PARIS,

Siège principal, rue Croix-des-Petits-Champs, 5, 7 et 9,

QUATRE MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

Pour perfection et bon marché de tous ses produits.

AVIS.

La Direction de la GRANDE MAISON DE PARIS a l'honneur d'informer sa clientèle de Saumur et des Environs, qu'elle a adressé à sa succursale de cette ville (A LA BELLE JARDINIÈRE) un assortiment considérable de Vêtements de printemps et d'été, dans lequel on trouvera tous les types de nouvelle création édités par la Grande Maison de Paris.

Ces articles rivalisent avantageusement avec les produits des premiers tailleurs de Paris, comme étoffes, coupes et façons, et surtout à des PRIX IMPOSSIBLES A NULLE AUTRE MAISON DE PROVINCE.

Les articles bon marché et à bas prix tiennent aussi une place importante dans cette collection. Chacun peut donc être certain de trouver à s'habiller à sa convenance.

PRIX FIXE.

A LA BELLE JARDINIÈRE

PRIX FIXE.

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.